

CONVOCACTION

Date : 10 décembre 2024

Affichée le : 10 décembre 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 39
Présents : 30
Votants : 38
Pouvoirs : 8
Absent : 1

L'an deux mille vingt quatre, le seize décembre à 18h30, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Madame Sophie DHOURY-LEHNER, Maire Creil.

Étaient présents : M. Jean-Claude VILLEMMAIN - Mme Sophie DHOURY-LEHNER - M. Karim BOUKHACHBA - M. Thierry BROCHOT - Mme Döndü ALKAYA - M. Abdoulaye DEME - Mme Loubina FAZAL - M. Adhane AKABLI - Mme Yesim SAVAS - M. Cédric LEMAIRE - Mme Fabienne LAMBRE - Mme Catherine MEUNIER - M. Fabrice MARTIN - Mme Bérénice TALL - M. Ahmet BULUT - Mme Mariline DUHIN - M. Emmanuel PERRIN - Mme Halimatou SAKHO - M. Ammar KHOULA - M. Babacar N'DIAYE - Mme Aïssata SOW - M. Mohamed AÏT MESSAOUD - Mme Jessica ELONGUERT - M. Mohammed EL OUSTI - M. Moussa EL MOUSSAOUI - M. Hicham BOULHAMANE - M. Amadou KA - Mme Hafida MEHADJI - M. Noureddine NACHITE - Mme Sylvie DUCHATELLE.

LISTE DES DELIBERATIONS

AFFICHEE ET PUBLIEE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE :

19 DEC. 2024

DELIBERATION PUBLIEE SUR LE
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

24 décembre 2024

Absents représentés

Mme MOUSSATEN
Mme HAMADOUC
Mme PEREZ
Mme SENET
Mme JACQUEMART
Mme M'BAYE
M. LUCAS
M. FACCHINI

Pouvoir à Mme FAZAL
Pouvoir à Mme LAMBRE
Pouvoir à M. BROCHOT
Pouvoir à M. BOUKHACHBA
Pouvoir à M. BOULHAMANE
Pouvoir à M. KA
Pouvoir à Mme MEHADJI
Pouvoir à Mme DUCHATELLE

Absents non représentés

M. ZAHRAOUI.

Secrétaire de séance : Jessica ELONGUERT

3 Élection des représentants dans les différentes instances

■ **Rapport de présentation :**

Sophie DHOURY-LEHNER, Maire

I. LES INSTANCES MARCHÉS PUBLICS, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

1. Commission d'Appel d'Offres (CAO) - désignation des représentants du conseil municipal

Madame DHOURY-LEHNER ayant été élue Maire, lors de la séance du conseil municipal en date du 14 décembre 2024, elle devient Présidente de droit de la Commission d'Appel d'Offres. Il convient donc de procéder à son remplacement en tant que membre.

Il vous est proposé de désigner Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN membre de la CAO en remplacement de Madame Sophie DHOURY-LEHNER.

2. Commission d'Ouverture des Plis en matière de délégation de service public - élection des représentants du conseil municipal

Madame DHOURY-LEHNER ayant été élue Maire, lors de la séance du conseil municipal en date du 14 décembre 2024, elle devient Présidente de droit de la Commission d'Ouverture des Plis en matière de délégation de service public. Il convient donc de procéder à son remplacement.

Il vous est proposé de désigner Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN membre de la Commission d'Ouverture des Plis en remplacement de Madame Sophie DHOURY-LEHNER.

3. **Marchés publics - MAPA - commission Ad Hoc**

Madame Sophie DHOURY-LEHNER ayant été élue Maire, lors de la séance du conseil municipal en date du 14 décembre 2024, elle devient Présidente de droit de la commission Ad Hoc. Il convient donc de procéder à son remplacement.

Envoyé en préfecture le 23/12/2024
Reçu en préfecture le 23/12/2024
Publié le 24/12/2024
ID : 060-216001743-20241223-03DEL_CM161224-DE

Il vous est proposé de désigner Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN membre de la Commission Ad Hoc MAPA en remplacement de Madame Sophie DHOURY-LEHNER.

4. **ACSO - CLECT - désignation des membres**

Par délibération n°09 en date du 10 juillet 2020 a été fixée la composition des membres de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLECT).

Madame Sophie DHOURY-LEHNER ayant été élue Maire et les délégations des élus ayant été modifiées, il convient d'adapter la composition des membres de la CLECT.

Ainsi Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN remplace Madame Sophie DHOURY-LEHNER.

5. **Membres à voix délibérative du jury de concours- Construction d'un équipement enfance sur le quartier Guynemer**

Par délibération n°14 en date du 2 avril 2024 a été fixée la composition du jury de concours. Les délégations des adjoints ayant été modifiées, il convient de fixer la composition du jury tenant compte l'intitulé de la délégation comme suit :

- Maire ou son représentant, président du jury
- Maire adjoint en charge du patrimoine, des travaux, du suivi opérationnel des grands projets et déléguée au Cœur de ville
- Maire adjoint en charge de l'éducation
- Conseiller municipal en charge de la petite enfance
- Un représentant de la Direction générale de la ville de Creil
- 4 personnes qualifiées (architectes et/ou maîtres d'œuvre / bureau d'études / économiste de la construction...)

6. **Membres à voix délibérative du jury de concours- Construction d'un équipement sportif sur le quartier du Moulin**

Par délibération n°27 en date du 3 juin 2024 a été fixée la composition du jury de concours. Les délégations des adjoints ayant été modifiée, il convient de fixer la composition du jury tenant compte l'intitulé de la délégation comme suit :

- Le Président : Maire de Creil ou son représentant,
- 5 membres de la commission d'appel d'offres,
- Maire adjoint en charge du patrimoine, des travaux, du suivi opérationnel des grands projets et déléguée au Cœur de ville
- L'adjoint en charge des finances et de la transition écologique,
- L'adjoint en charge de l'administration générale, des ressources humaines et des sports
- Un représentant de la Direction générale de la ville de Creil
- 5 personnes qualifiées (architectes et/ou maîtres d'œuvre / bureau d'études / économiste de la construction...).

7. **Commission Départementale de réforme pour le personnel municipal**

Par délibération n°09 en date du 10 juillet 2020 a été fixée la composition de la Commission Départementale de réforme pour le personnel municipal.

Les délégations des élus ayant été modifiées, il convient d'adapter la composition des membres de la commission comme suit :

Ainsi Monsieur Abdoulaye DEME remplace Madame Sophie DHOURY-LEHNER.

II. **LES INSTANCES SOLIDARITÉ**

1. **Centre Communal d'Action Sociale - Conseil d'Administration - fixation du nombre d'administrateurs**

L'article L123-6 du code de l'action sociale et des familles prévoit que les membres élus par le conseil municipal et les membres nommés par le maire le sont à la suite de chaque renouvellement du conseil municipal et pour la durée du mandat de ce conseil.

Par délibération n°06 en date du 12 décembre 2022, a été fixée la composition des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Madame DHOURY-LEHNER ayant été élue Maire, lors de la séance du conseil municipal en date du 14 décembre 2024, elle devient Présidente de droit du Centre Communal d'Action Sociale.

Suite à la démission de Madame Halimatou SACKO, conseillère municipale, membre du conseil d'administration du CCAS par courrier en date du 5 décembre 2024, il vous est proposé son remplacement par Fabienne LAMBRE.

2. Comité de pilotage annuel de la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP)

Par délibération n°10 en date du juillet 2020 a été fixée la composition annuelle de la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP).

Madame Sophie DHOURY-LEHNER ayant été élue Maire et les délégations des élus ayant été modifiées, il convient d'adapter la composition de ce comité de pilotage.

Il convient de désigner les membres suivants :

Fabrice MARTIN, Titulaire et Loubina FAZAL, suppléante.

III. LES INSTANCES CULTURE**Comité d'Organisation de la Ville aux Livres (COVAL)**

Par délibération n°12 en date du 10 juillet 2020 a été fixée la composition des membres du Comité d'Organisation de la Ville aux Livres (COVAL).

Madame Sophie DHOURY-LEHNER ayant été élue Maire et les délégations des élus ayant été modifiées, il convient d'adapter la composition de ce comité : Fabienne LAMBRE est remplacée par Bérénice TALL.

IV. LES INSTANCES URBANISME**Assemblée générale de l'Agence d'urbanisme « Oise les Vallées »**

Par délibération n°13 en date du 10 juillet 2020 a été fixée la composition des membres de l'Assemblée générale de l'Agence d'urbanisme « Oise les Vallées ».

Madame Sophie DHOURY-LEHNER ayant été élue Maire et les délégations des élus ayant été modifiées, il convient d'adapter la composition des membres de l'Assemblée générale de l'Agence d'urbanisme « Oise les Vallées » : Mohammed AÏT MESSAOUD est remplacé par Moussa EL MOUSSAOUI.

■ Le conseil municipal :

Vu le décret n°2003-1036 du 26 décembre 2003 relatif à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), complété par l'arrêté ministériel du 4 août 2004,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29, L1411-3, L1411-4, L1411-5, L1413-1, L1414-2 et L1414-3,

Vu le code des marchés publics, notamment l'article 22,

Vu le code de la commande publique notamment les articles L2123-1, L1414-2 et L1414-3,

Vu le code général des impôts notamment les articles 1650, 1650-A, 1609 nonies C,

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L123-6 et R123-1,

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment les articles L333-4 et R633-5 à R633-8,

Vu le code électoral, notamment l'article L237-1,

Vu les délibérations n° 9, 10, 12 et 13 du 10 juillet 2020,

Vu la délibération n°2 du 10 novembre 2021 portant sur les modifications de la composition des commissions extra- municipales et des différentes instances,

Vu la délibération n°6 de 12 décembre 2022 portant sur la composition des membres du conseil d'administration du CCAS.

Vu la délibération n°14 du 02 avril 2024 portant sur la construction d'un équipement enfance sur le quartier Guynemer,

Vu la délibération n°27 du 03 juin 2024 portant sur la construction d'un équipement sportif sur le quartier du Moulin,

Vu la délibération n°01 du conseil municipal en date du 14 décembre 2024 portant sur l'élection du nouveau Maire,

Considérant l'élection de Madame Sophie DHOURY-LEHNER, en tant que Maire,

Considérant les modifications des délégations des Adjoints au Maire,

Considérant qu'il y a lieu de modifier les membres des différentes instances,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote

Votants : 38	Pour : 38	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

■ Décide Prend acte :

Article 1^{er} : de modifier les points n°01, 02 et 03 de la délibération n°2 en date du 10 novembre 2021 portant sur les modifications de la composition des commissions extra- municipales et des différentes instances.

Article 2 : de désigner les membres de la Commission d'Appel d'Offres comme suit : Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN en remplacement de Madame Sophie DHOURY-LEHNER.

Les membres sont donc :

Membres titulaires :

Mohamed AÏT MESSAOUD

Membres suppléants :

Moussa EL MOUSSAOUI
Ammar KHOULA
Belkassoum Hakim ZAHRAOUI
Döndü ALKAYA
Hicham BOULHAMANE

La Maire est présidente de droit.

Article 3 : de désigner les membres de la **Commission d'Ouverture des Plis** comme suit : Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN en remplacement de Madame Sophie DHOURY-LEHNER.

Les membres sont donc :

Membres titulaires :

Mohamed AÏT MESSAOUD
Karim BOUKHACHBA
Thierry BROCHOT
Jean-Claude VILLEMAIN
Caroline JACQUEMART

Membres suppléants :

Moussa EL MOUSSAOUI
Ammar KHOULA
Belkassoum Hakim ZAHRAOUI
Döndü ALKAYA
Hicham BOULHAMANE

La Maire est présidente de droit

Article 4 : de désigner les membres de la Commission Ad Hoc MAPA comme suit : Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN en remplacement de Madame Sophie DHOURY-LEHNER.

Les membres sont donc :

Membres titulaires :

Ahmet BULUT
Mohamed AÏT MESSAOUD
Emmanuel PERRIN
Jean-Claude VILLEMAIN
Caroline JACQUEMART

Membres suppléants :

Belkassoum Hakim ZAHRAOUI
Moussa EL MOUSSAOUI
Bérénice TALL
Döndü ALKAYA
Hicham BOULHAMANE

La Maire est présidente de droit

Article 5 : de modifier le point n°05 de la délibération n°9 en date du 10 juillet 2020 portant sur la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC).

Article 6 : de désigner les membres de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges comme suit : Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN en remplacement de Madame Sophie DHOURY-LEHNER.

Les membres sont donc :

Membres titulaires :

Jean-Claude VILLEMAIN
Abdoulaye DEME

Article 7 : de modifier la délibération n° 14 en date du 02 avril 2024 portant sur les modifications de la composition des Membres à voix délibérative du jury de concours- Construction d'un équipement enfance sur le quartier Guynemer. Il est désigné les membres à voix délibérative du jury de concours- Construction d'un équipement enfance sur le quartier Guynemer comme suit :

- Maire ou son représentant, président du jury
- Maire adjoint en charge du patrimoine, des travaux, du suivi opérationnel des grands projets et déléguée au Cœur de ville
- Maire adjoint en charge de l'éducation

- Conseiller municipal en charge de la petite enfance
- Un représentant de la Direction générale de la ville de Creil
- 4 personnes qualifiées (architectes et/ou maîtres d'œuvre / construction...)

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID : 060-216001743-20241223-03DEL_CM161224-DE

Article 9 : de modifier la délibération n° 27 en date du 03 juin 2024 portant sur les modifications de la composition des Membres à voix délibérative du jury de concours- Construction d'un équipement sportif sur le quartier du Moulin. Il est désigné les membres à voix délibérative du jury de concours- Construction d'un équipement sportif sur le quartier du Moulin comme suit :

- Le Président : Maire de Creil ou son représentant
- 5 membres de la commission d'appel d'offres
- Maire adjoint en charge du patrimoine, des travaux, du suivi opérationnel des grands projets et déléguée au Cœur de ville
- L'adjoint en charge des finances et de la transition écologique,
- L'adjoint en charge de l'administration générale, des ressources humaines et des sports
- Un représentant de la Direction générale de la ville de Creil
- 5 personnes qualifiées (architectes et/ou maîtres d'œuvre / bureau d'études / économiste de la construction...)

Article 11 : de modifier le point n°09 de la délibération n°9 en date du 10 juillet 2020 portant sur la composition des membres de la Commission Départementale de réforme pour le personnel municipal.

Article 12 : de désigner les membres de la Commission Départementale de réforme pour le personnel municipal comme suit :

Monsieur Abdoulaye DEME remplace Madame Sophie DHOURY-LEHNER.

Les membres sont donc :

Membres titulaires :

Abdoulaye DEME

Loubina FAZAL

Membres suppléants :

Fabrice MARTIN

Catherine MEUNIER

Article 13 : de modifier la délibération n°06 en date du 12 décembre 2022 portant sur la composition des membres du conseil d'administration du CCAS.

Article 14 : de désigner les membres du conseil d'administration du CCAS, comme suit :

Madame DHOURY-LEHNER ayant été élue Maire, lors de la séance du conseil municipal en date du 14 décembre 2024, elle devient Présidente de droit du Centre Communal d'Action Sociale.

Suite à la démission de Madame Halimatou SACKO, conseillère municipale, membre du conseil d'administration du CCAS par courrier en date du 5 décembre 2024, il vous est proposé son remplacement par Fabienne LAMBRE.

Les membres sont donc

Cédric LEMAIRE

Loubina FAZAL

Fabienne LAMBRE

Mariline DUHIN

Fabrice MARTIN

Thierry BROCHOT

Johann LUCAS

Maïmouna M'BAYE

La Maire est présidente de droit

Article 15 : de modifier le point n°02 de la délibération n°12 en date du 10 juillet 2020 portant sur la composition des membres du Comité d'Organisation de la Ville aux Livres (COVAL).

Article 16 : de désigner les membres du Comité d'Organisation de la Ville aux Livres comme suit :

Madame Bérénice TALL remplace Madame Fabienne LAMBRE.

Les membres sont donc :

Membres titulaires :

Yesim SAVAS

Najat MOUSSATEN

Bérénice TALL

Fabrice MARTIN

Article 17 : de modifier le point n°01 de la délibération n°10 en date du 10 juillet 2020 portant sur la composition des membres du Comité de pilotage annuel de la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP).

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID : 060-216001743-20241223-03DEL_CM161224-DE

Article 18 : de désigner les membres du Comité de pilotage annuel de la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) comme suit :

Fabrice MARTIN, Titulaire et Loubina FAZAL, suppléante.

Les membres sont donc :

Membre titulaire :

Fabrice MARTIN

Membre suppléant :

Loubina FAZAL

Article 19 : de modifier le point n°05 de la délibération n°13 en date du 10 juillet 2020 portant sur la composition des membres de l'Assemblée générale de l'Agence d'urbanisme « Oise les Vallées ».

Article 20 : de désigner les membres de l'Assemblée générale à l'Agence d'urbanisme « Oise les Vallées » comme suit :

Moussa EL MOUSSAOUI remplace Mohammed AÏT MESSAOUD.

Les membres sont donc :

Membre titulaire :

Karim BOUKHACHBA

Thierry BROCHOT

Moussa EL MOUSSAOUI

CREIL, le **23 DEC. 2024**

Pour extrait certifié conforme,

Sophie DHOURY-LEHNER



Maire de Creil
Vice-Présidente de l'ACSO
Chargée du Projet de Territoire



Madame Jessica ELONGUERT



La secrétaire de séance